

Campagne de modification de la carte des postes spécifiques académiques (SPEA)

Instruction du 08/01/2026 relative à la campagne de modification de la carte des postes spécifiques académiques (SPEA)

Division des établissements

Département de l'organisation scolaire (DOS)

Affaire suivie par : Sandrine BOVARD

Tél : 01 57 02 64 97

mél : ce.dos@ac-creteil.fr

Texte adressé pour attribution à mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD, mesdames et messieurs les principaux des collèges et madame la cheffe du service académique d'information et d'orientation.

Pour information à mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les IA-IPR et mesdames et messieurs les IEN ET-EG.

Référence : Circulaire académique 2025-035 du 19 mars 2025

Annexes :

- Annexe 1 : Nomenclature relative aux postes spécifiques académiques (SPEA)*
- Annexe 2 : Formulaire de demande*
- Annexe 3 : Fiche de poste à compléter*

Dans le cadre de la préparation de la phase intra-académique des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, la présente circulaire a pour objectif de préciser les modalités relatives à la campagne de modification de la carte des postes dits « spécifiques académiques » (SPEA).

Ces postes, dont la nomenclature est présentée en annexe 1, font l'objet de procédures de recrutement spécifiques, en raison de la technicité et de l'exigence que requièrent les enseignements et les missions auxquels ils sont associés, et nécessitent l'installation d'agents aux compétences particulières. Il est par conséquent indispensable de les étiqueter, afin que les services internes et les candidats au mouvement puissent identifier ces spécificités. Les créations de postes spécifiques académiques seront présentées au comité social d'administration académique (CSA-A) du mois de mars.

Quatre types de modification peuvent être demandés lors de cette campagne :

- la **qualification** en support spécifique académique d'un support non spécifique **vacant à la rentrée 2026** ;
- la **déqualification** d'un support spécifique académique **vacant à la rentrée 2026**, ayant vocation à rejoindre le mouvement non spécifique ;
- la **suppression** complète d'un support spécifique académique **vacant à la rentrée 2026** ;
- la **création ex-nihilo** (sous réserve de prévoir les besoins dans votre répartition disciplinaire dans le cadre de la préparation de rentrée 2026) d'un support spécifique.

Seuls les supports affichés vacants sur le tableau de suivi des moyens à la rentrée 2026 peuvent faire l'objet d'une qualification, déqualification ou suppression. Ainsi, les postes qui se libéreraient dans le cadre des opérations nationales 2026 du mouvement des personnels ne peuvent faire l'objet d'un profilage, leur vacance n'étant confirmée qu'après la date de retour de la présente campagne. Par ailleurs, les postes se libérant par des agents faisant valoir leurs droits à pension ne peuvent être profilés que si l'arrêté de radiation a été communiqué aux services de gestion de personnels avant le 1^{er} février 2026.

Chaque demande doit avoir reçu **en amont la validation des corps d'inspection**. Elles sont formulées à l'aide du formulaire présenté en annexe 2, accompagné de la fiche de poste dûment complétée (annexe 3).

Dans ce cadre, je vous prie de bien vouloir transmettre vos propositions de modification de ces postes **avant le lundi 02 février 2026** délai de rigueur au département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS), uniquement par courriel à l'adresse ce.dos@ac-creteil.fr

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette opération destinée à améliorer l'affichage des postes ainsi que l'adéquation entre les exigences des formations et la qualification des personnels.

Pour le recteur et par délégation

Le secrétaire général adjoint

Signé

Emmanuel ROUETTE